



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 mars 2022
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-sixième session

14-25 mars 2022

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteuse : Pilar Eugenio (Argentine)

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 26 mars 2021 et du 14 au 25 mars 2022. La Commission a tenu [] séances (de la 1^{re} à la ____^e séance).
2. Conformément à l'organisation des travaux adoptée à sa 1^{re} séance, le 26 mars 2021, et compte tenu des répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a sur ses modalités de travail à sa soixante-sixième session et des solutions qui s'offrent à elle dans l'intervalle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, la Commission a tenu [] séances informelles virtuelles pour avoir des dialogues interactifs au titre du point 3 de l'ordre du jour. À sa 2^e séance, tenue le 14 mars 2022, sur proposition du Bureau, la Commission a décidé qu'à sa soixante-sixième session et sans que cela crée de précédent en ce qui concerne ses futures sessions, les États Membres, les États observateurs et les organisations intergouvernementales ainsi que les institutions spécialisées, les organisations apparentées et les organisations de la société civile pouvaient soumettre une déclaration préenregistrée, qui serait diffusée dans la salle de conférence pendant son débat général et les tables rondes ministérielles.
3. Le compte rendu des séances informelles virtuelles figure à l'annexe du présent rapport.

B. Participation

4. Les représentants de [] États membres de la Commission ont participé à la session. Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations



Unies, les observateurs d'États non membres, les représentants d'organismes des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations y ont également pris part.

C. Bureau de la Commission

5. Aux 1^{re} et 2^e séances de la soixante-sixième session, le 26 mars 2021 et le 14 mars 2022, respectivement, les membres ci-après ont été élus pour siéger au Bureau de la Commission à sa soixante-sixième session :

Présidence :

Mathu Joyini (Afrique du Sud)

Vice-Présidence :

Antje Leendertse (Allemagne)

Māris Burbergs (Lettonie)

Song Hye Ryoung (République de Corée)

Vice-Présidente et Rapporteuse :

Pilar Eugenio (Argentine)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa 2^e séance, le 14 mars 2022, la Commission a adopté son ordre du jour, paru sous la cote [E/CN.6/2022/1](#), et qui se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
 - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives :
 - i) Thème prioritaire : réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ;
 - ii) Thème de l'évaluation : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution (conclusions concertées de la soixante et unième session) ;
 - b) Questions nouvelles, tendances, domaines d'intervention et approches novatrices des questions ayant une incidence sur la situation des femmes, notamment sur l'égalité entre femmes et hommes ;
 - c) Prise en compte des questions de genre, situations et questions intéressant les programmes.
4. Communications relatives à la condition de la femme.

5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session.
7. À la même séance, la Commission a approuvé son projet d'organisation des travaux, paru sous la cote [E/CN.6/2022/1/Add.1](#).

E. Documentation

8. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa soixante-sixième session peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/en/csw/csw66-2022/official-documents>.
-